

FRANÇOIS GASPARRI, *Note sur l'enseignement de l'écriture aux XVe-XV1e siècles : a propos d'un nouveau placard du XV1e siècle découvert à la Bibliothèque Nationale*, in «Scrittura e civiltà» (ISSN: 0392-1697), 2 (1978), pp. 245-261.

Url: <https://heyjoe.fbk.eu/index.php/scrciv>

Questo articolo è stato digitalizzato dal progetto [HeyJoe](#) - *History, Religion and Philosophy Journals Online Access* della Biblioteca Fondazione Bruno Kessler. Il portale HeyJoe, in collaborazione con enti di ricerca, società di studi e case editrici, rende disponibili le versioni elettroniche di riviste storiografiche, filosofiche e di scienze religiose di cui non esiste altro formato digitale.

This article has been digitised within the Bruno Kessler Foundation Library project [HeyJoe](#) - *History, Religion and Philosophy Journals Online Access* platform. Through cooperation with research institutions, learned societies and publishing companies, the *HeyJoe* platform aims to provide easy access to important humanities journals for which no electronic version was previously available.

La digitalizzazione della rivista «Scrittura e civiltà», a cura dalla Biblioteca FBK, è stata possibile grazie alla collaborazione con Aldo Ausilio editore, erede dei diritti della Bottega d'Erasmus

## Nota copyright

Tutto il materiale contenuto nel sito [HeyJoe](#), compreso il presente PDF, è rilasciato sotto licenza [Creative Commons](#) Attribuzione–Non commerciale–Non opere derivate 4.0 Internazionale. Pertanto è possibile liberamente scaricare, stampare, fotocopiare e distribuire questo articolo e gli altri presenti nel sito, purché si attribuisca in maniera corretta la paternità dell’opera, non la si utilizzi per fini commerciali e non la si trasformi o modifichi.

## Copyright notice

All materials on the [HeyJoe](#) website, including the present PDF file, are made available under a [Creative Commons](#) Attribution–NonCommercial–NoDerivatives 4.0 International License. You are free to download, print, copy, and share this file and any other on this website, as long as you give appropriate credit. You may not use this material for commercial purposes. If you remix, transform, or build upon the material, you may not distribute the modified material.



La digitalizzazione della rivista «Scrittura e civiltà», a cura dalla Biblioteca FBK, è stata possibile grazie alla collaborazione con Aldo Ausilio editore, erede dei diritti della Bottega d’Erasmus

FRANÇOISE GASPARRI

NOTE SUR L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉCRITURE  
AUX XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> SIÈCLES:  
À PROPOS D'UN NOUVEAU PLACARD DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE  
DÉCOUVERT À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Les deux derniers siècles du moyen âge et aussi le XVI<sup>e</sup> siècle, dans la mesure où l'écriture à la main survécut longtemps à l'invention de l'imprimerie, présentent, pour les paléographes, de grandes difficultés et provoquent une impression de confusion. Les temps où l'église joua, dans la tradition scripturaire, un rôle prédominant sont révolus. La copie des textes dans les abbayes, travail quotidien que les moines accomplissaient avec d'autant plus de zèle et d'application qu'ils oeuvraient ainsi pour la gloire de Dieu et le salut de leur âme, n'a plus le monopole de la diffusion littéraire. La création des universités avait déjà, sinon introduit du moins généralisé une production « laïque » des livres et une production de plus en plus abondante face à une demande continuelle. Les copistes venus de l'extérieur, travaillant à gages, se font de plus en plus nombreux pour satisfaire aux besoins d'un public qui n'est plus monastique.

La fabrication d'un livre devient une entreprise commerciale plus ou moins lucrative, plus ou moins luxueuse, suivant la qualité des destinataires: livres destinés aux cours royales ou princières, ou aux pauvres étudiants des Universités. Ce phénomène d'éclatement de la production littéraire s'accompagne inévitablement d'une évolution rapide des conditions de la copie, de la situation des copistes et d'un changement profond dans la nature de l'écriture.

L'enseignement de l'écriture, domaine de la paléographie qui est, aujourd'hui encore, quelque peu négligé, ne peut plus se limiter aux écoles monastiques ou cathédrales, et l'on voit apparaître, ici et là, de petites écoles séculières, dispensant un enseignement élémentaire, et dont les maîtres itinérants devaient, pour exercer leur

profession de ville en ville, se faire connaître et, par des moyens publicitaires, rassembler autour d'eux une clientèle suffisante.

En même temps la clientèle elle-même se modifiait: les enfants ou même les adultes qui se présentaient devant ces maîtres pour apprendre à lire, à écrire ou à compter, ne sont plus nécessairement des clercs destinés à suivre l'enseignement universitaire des arts libéraux pour une carrière ecclésiastique ou monastique, mais ce sont aussi des artisans ou des marchands pour qui la connaissance de l'écriture devenait indispensable à la tenue des comptes, à la rédaction de transactions commerciales; ce sont aussi des enfants ou des jeunes gens désireux de faire carrière dans les cours seigneuriales ou princières, souvent comme notaires de chancellerie, ou de devenir copistes de livres plus ou moins luxueux destinés à être vendus ou à prendre place dans les bibliothèques de grands personnages.

C'est dans ces conditions que l'on assiste à l'éclatement de l'écriture en une multitude de variétés dont la classification reste, pour les paléographes d'aujourd'hui, un grand et interminable sujet de discussion.

On a souvent trop insisté sur l'importance de l'invention de l'imprimerie dans l'histoire de l'écriture, et sur son rôle déterminant dans l'évolution de l'écriture vers la calligraphie. La calligraphie n'a pas attendu l'apparition de la presse pour exister. Les moines copistes ont toujours eu conscience de la hiérarchie des écritures suivant leur destination. Sans aller jusqu'aux livres luxueux écrits pour les souverains, les bibliothèques monastiques ont toujours disposé de deux sortes de livres: ceux qui étaient transcrits en écriture courante, voire cursive, pour l'usage quotidien et l'étude des moines, ceux au contraire qui étaient calligraphiés à l'extrême et formaient le trésor de l'*armarium*. Ce n'est pas une nouveauté de dire, mais encore faut-il insister sur ce point, que la copie des livres continua longtemps encore après l'apparition de l'imprimerie. Les témoignages de Jean Trithème suffiraient à prouver que, contrairement à l'opinion commune, l'oeuvre écrite à la main devenait alors, par opposition avec le livre imprimé, une oeuvre de plus grande valeur, destinée à durer pour l'éternité<sup>1</sup>. A la vérité le principal

---

1. JOHANNES TRITHEMIUS, *De Laude scriptorum pulcherrimus tractatus...*, éd. Mayence, Petrus Friedbergensis, 1494, chap. I: *quicquid enim boni agimus, quicquid fructuose docemus in oblivionem cito rapitur, nisi scriptorum studio litteris commen-*

facteur de changement, à partir de la fin du XIV<sup>e</sup> s., c'est la qualité même de ces nouveaux maîtres d'écriture et celle de leur élèves. Ces professeurs de l'enseignement primaire étaient eux-mêmes, le plus souvent, des copistes de livres et parfois en même temps des notaires de chancellerie: dans ce cas ils possédaient toute la gamme des écritures diplomatiques. Quant aux élèves, ils venaient chercher auprès de ces maîtres un enseignement aussi complet que possible des écritures « cancelleresche » ou « mercantesche », et des écritures livresques: dans ce domaine il ne s'agissait plus de copier mécaniquement des textes dans un type d'écriture « canonisé » par des habitudes monastiques, mais de céder aux caprices des clients, aux exigences de la mode: c'est là un des éléments d'explication de la multiplication des types d'écriture au XV<sup>e</sup> s. Certains de ces élèves venaient dans ces écoles pour acquérir la maîtrise des écritures diplomatiques, afin de faire carrière dans une chancellerie. Telles sont les conditions dans lesquelles ces maîtres ont dispensé leur enseignement, souvent avec des moyens modestes.

Les documents que nous ont laissé ces professeurs, et qui nous renseignent, si peu que ce soit, sur le fonctionnement de ces écoles sont de trois sortes.

1) Les instructions sur la méthode, souvent rédigées en vers et destinées à être apprises par coeur par les élèves.

2) Les recueils de modèles de lettres comportant, le plus souvent, au dessous de chaque spécimen, un espace blanc dans lequel l'élève pouvait s'exercer en recopiant une ou plusieurs fois le texte du modèle.

3) Les affiches que les maîtres accrochaient soit à la porte de l'école (soit à la porte de l'église?), portant l'essentiel de l'enseignement dispensé: les différents types d'écriture que le maître est capable de réaliser et d'enseigner, avec leurs modèles et souvent leur terminologie, accompagnés d'une adresse du maître aux élèves, qui nous renseigne sur le contenu et la durée, le prix et les conditions de cet enseignement <sup>2</sup>.

---

*datur. Scriptores ergo virtutem dant verbis, memoriam rebus, vigorem temporibus. ... impresura enim res papirea est et brevi tempore tota consumitur. Scriptor autem membranis commendans litteras et se et ea que scribit in tempus longinquum extendit.*

2. Ces trois catégories de documents ont été recensées par S. H. STEINBERG dans: 1°) *The Medieval Writing Masters*, in *The Library*, IV<sup>e</sup> s., XXII (1941), pp. 1-24. - 2°)

Nous ne parlerons pas ici des petits traités ou instructions pour tracer les lettres qui sont à l'origine des manuels de calligraphie de la renaissance et dont il faut rechercher l'origine dans la réforme des abbayes bénédictines d'Allemagne dépendant de Subiaco. Ils feront l'objet d'une autre étude. Pour qui veut se faire une idée de l'enseignement de l'écriture à un niveau élémentaire, dispensée par ces maîtres que les allemands appelaient « Schreiber der Modist »<sup>3</sup> ou « Kinderlehrer », les recueils de modèles et les placards fournissent des renseignements plus pratiques et surtout plus vivants: le maître s'engage à enseigner l'écriture et souvent le calcul, à faire en sorte que l'élève moyennement doué sache manier correctement la plume au bout de deux mois environ d'apprentissage; l'enseignement est payant, sauf pour les élèves les plus pauvres qui seront intruits *pro Deo* et parfois aussi la possibilité est offerte à ces élèves de prendre pension complète auprès de leurs maîtres.

Quels sont donc les différents types d'écriture qu'un maître pouvait se vanter d'enseigner à ses élèves au XV<sup>e</sup> siècle? Ici encore il convient de distinguer l'écriture destinée à la copie des livres, que somme toute, un élève moyen devait être capable de posséder sans trop de difficulté, et l'écriture « diplomatique », celle des écritures de la vie courante jusqu'à celle des documents officiels, et qui réclamait beaucoup plus de maîtrise comme nous l'enseigne déjà au XIII<sup>e</sup> siècle Conrad de Mure: *quartus modus per quomodo sit, ut notetur triplex manus. Alia enim manus requiritur in quaternis scribendis, et alia in epistolis. Plures enim scriptores et scriptrices qui bonam vel competentem formant litteram in quaternis, nullomodo vel vix sciunt habilitare manum ad epistolas scribendas. Unde hic dicamus quod in epistolis requiritur manus bona, melior, optima. In citationibus, recessibus et aliis communibus literis requiritur manus bona et, ut dicitur in proximo supra, legibiliter et orthographice scribens. In sententiis melior; set in indulgentiis, privilegiis, confirmationibus,*

---

*A Hand List of Specimens of Medieval Writing Masters, ibid.*, IV<sup>e</sup> s., XXIII (1942-43), pp. 191-4. - 3<sup>o</sup>) *Medieval Writing Masters, ibid.*, V<sup>e</sup> s., II (1948), p. 203. - Voir aussi S. MORISON, *The Art of Writing*, in *Proceedings of the British Academy*, XXIII (1937), note 2, pp. 24-7.

3. Un document de 1421-3, provenant de Francfort, signale le même personnage sous le nom de « Schriber der Modist » et « Kinderlehrer ». Benedictus Schwerczer, dans son modèle d'écritures de 1466, s'intitule « Modist und Burger zu Passau » (cf. S. H. STEINBERG, *The Medieval Writing Masters*, in *The Library*, IV<sup>e</sup> s., XXII (1941).

*constitutionibus, optima*<sup>4</sup>. Jean Gerson dit aussi à propos des copistes de livres: *sermo presens erit de scriptoribus quasi mechanicis et manualibus librorum, et hii sunt in multiplici differentia penes erudicionem majorem vel minorem circa scriptura quam transferunt ex inspecto exemplari... Sunt alii gradus infimi nullum habentes penitus intellectum eorum que scribent quos quasi pictores appellamus*<sup>5</sup>. Les maîtres ont donc à satisfaire à la fois aux exigences de la calligraphie (*scribere artificialiter*) et, de plus en plus, à l'enseignement des écritures courantes et de chancellerie (*scribere magistraliter*) qui, elles, ne subissaient pas la concurrence de l'imprimerie. En règle générale les types d'écriture inscrits au programme de ces enseignements se divisent en deux classes: la *textura* ou *textus*, et la *notula*. La plus ancienne des affiches, de la fin du XIV<sup>e</sup> s., celle de Johannes von Hagen de Bodenwerder sur la Weser<sup>6</sup> s'exprime ainsi: *volentes informari in diversis modis scribendi magistraliter et artificialiter prout nunc scribitur textibus et notulis necnon cum auro et argento... venient ad me Johannem vame Hagen*. Robert de T[urribus] emploie les mêmes termes dans son adresse aux élèves, que l'on peut lire à la fin de son recueil de modèles<sup>7</sup>: *... notum sit omnibus in compositione litterarum erudire volentibus quod hac in civitate moram trahit... quidem clericus hujusmodi littere formam scribens cum pluribus aliis modis scripturarum, qui secundum veram artem docebit omnes addiscere volentes modum formandi seu figurandi atque coadunandi varios modos litterarum sive notularum...*. C'est dans les mêmes termes que Johannes Brune s'adresse au public pour présenter son enseignement: *informari volentes modis in diversis scribendi artificialiter, magistraliter, r[egulariter], formaliter, specialiter notulam curiensem prout communiter scribitur in curiis [maiorum et] minorum principum, ducum, comitum baronum... in super textum [quadratum] etc...*<sup>8</sup>; mais il est intéressant de noter que vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, date de ce document, l'enseignement de la *notula*, à

4. CONRAD DE MURE, *Summa de arte prosandi*, ed. L. ROCKINGER, *Briefsteller und Formelbücher des XI-XIV. Jahr.* (Quellen zur Bayer. und Deutsch. Geschichte, IX), pp. 437-9.

5. JEAN GERSON, *De laude scriptorum tractatus*, ed. J. Spencer-Smith, Rouen 1841, pp. 1-2.

6. Berlin, Bibl. nat., cod. lat. fol. 384: publiée par A. HESSEL, *Neue Forschungsprobleme der Paläographie*, in *Archiv für Urkundenforschung*, IX (1926), pp. 161-7.

7. Bibl. nat., ms. lat. 8685 f<sup>o</sup> 50v<sup>o</sup> (LXVIIIv<sup>o</sup>).

8. Breslau, Bibl. univ. IV<sup>f</sup> 151<sup>a</sup>.

l'origine écriture des notes entourant le texte (Urkundenschrift ou Briefschrift), l'emporte sur celui de la textura (Buchschrift).

Le terme *notula* est une expression relativement récente, semble-t-il, et désigne une écriture cursive ou même semi-cursive; il peut s'appliquer à tous les types graphiques d'aspect courant ou sans apprêt, mais désigne en général plutôt les écritures de documents<sup>9</sup>. En tout cas le vocabulaire des maîtres d'écriture, qu'il s'agisse des affiches, des recueils de modèles ou des *modus*, s'accorde sur un point, celui de la nomenclature: sans pousser cette étude jusqu'au traité de Leonhard Wagner, la *Proba Centum Scripturarum*<sup>10</sup> sur la fantaisie duquel il y aurait beaucoup à dire et surtout beaucoup à revenir, l'ensemble de nos textes semblent concorder sur la division des écritures suivant leur degré de brisure, la forme des terminaisons des jambages. Les termes *rotundus*, *acutus*, *quadratus*, *semi-quadratus*, *fractus*, *semi-fractus*, *abscisus* ou *prescisus (vel sine pedibus)*, *sepatus* (de *saepes* qui signifie haie ou clôture plutôt que d'une erreur pour *sepa[ra]tus*) ou *conclavatus*, *bastardus*, constituent l'essentiel de la nomenclature des écritures pratiquées et enseignées au XV<sup>e</sup> s.; la *notula* peut elle aussi être *acuta*, *conclavata*, *sepata*, *curiensis* ou bien *simplex*, *currens*; on trouve chez Herman Strepel<sup>11</sup> le *modus copistarum* (qui est une *notula curiensis*) et la *brevitura* qui équivaut à la bâtarde. On a souvent affirmé que ces subtiles classifications ne correspondaient à rien de concret; lorsque le paleographe d'aujourd'hui les confronte avec les quelques modèles qui lui sont parvenus il ne manque pas en effet d'éprouver un sentiment de déception tant

---

9. Un document de 1370, dans lequel l'évêque d'Olmütz parle d'un *intelligentem clericum qui legibilem textualem notulam sciat scribere* semble indiquer plutôt une écriture de livre: cf. *A Fifteenth Century Modus Scribendi from the Abbey of Melk*, ed. S. MORISON et B. BISCHOFF, Introd. par S. H. STEINBERG, Cambridge University Press, 1940, Introd.; voir aussi sur ce sujet WATTENBACH, *Das Schriftwesen...*, 3<sup>e</sup> ed., Leipzig 1896, p. 296. On peut se faire une idée plus précise de ce que représentait la *notula* au sens large dans le *modus* de Prague (Bibl. Univ. lit. E n° 9) où on lit *pro littera autem formandi in notula simplici quae dicitur a.....*, cf. H. PALM, *Eine Anweisung zur Kalligraphie aus dem XV. Jahr.*, in *Anzeiger für Kunde der Deutschen Vorzeit*, neue Folge, XII. Jahrgang n° 2 (fév. 1865), col. 49-53, et n° 3 (mars 1865), col. 89-91.

10. Augsburg, Ordinariatsbibliothek, ms. 85<sup>A</sup>.

11. Coll. Nijhoff à la Haye; 1447: cf. B. KRUITWAGEN, *De münstersche schrijfmeester Herman Strepel en de schriftsoorten van de Broeders van het gemeene leven*, in *Het Boek*, XXII (1933-34), pp. 209-30, et XXIII (1935-36), pp. 1-54 et 129-64; et STEINBERG, *op. cit.*

les différences entre ces écritures lui semblent insignifiantes. Les critères qui, pour le copiste ou maître d'écriture du XV<sup>e</sup> s., différenciaient une écriture d'une autre n'étaient pas les mêmes que les nôtres. Nous raisonnons en historiens et notre tendance naturelle nous pousse à classer les types graphiques suivant des données historiques ou géographiques, ou de civilisation (par ex. caroline, anglo-saxonne, germanique, gothique, humanistique) tandis que les hommes qui ont créé ces écritures ont établi ces classifications suivant des critères, esthétiques peut-être, mais avant tout « fonctionnels », comme nous dirions aujourd'hui: chaque type d'écriture correspond à un type de texte bien défini, et ce que le copiste a en vue lorsqu'il s'apprête à écrire un texte, c'est le type d'écriture qui convient à ce texte: est-ce un livre ou un document? si c'est un livre, est-ce un texte liturgique ou de littérature profane ou sacrée? quel est le destinataire de ce volume? si c'est un document, est-ce une lettre privée, un document juridique, une charte émanant d'une chancellerie abbatiale, seigneuriale ou même d'une cour souveraine; le choix du type graphique se faisait en étroite relation avec: 1) le contenu du texte, 2) l'importance du destinataire, ou de l'expéditeur. La nomenclature des écritures médiévales nous semble fantaisiste; elle ne l'était certainement pas pour les contemporains. Si au XIII<sup>e</sup> s. déjà Conrad de Mure proscrit l'usage de la *littera psalterialis* pour la copie des lettres (*et breviter in literis seu epistolis penitus reprobatur littera nimis grossa seu psalterialis*<sup>12</sup>), combien plus au XV<sup>e</sup> s. le travail de copie devait-il être soumis à des règles strictes. Les formulaires de chancellerie suffirent à témoigner de ces règles, il n'est que de parcourir un passage du l. II du *Speculum judiciale* de Guillaume Durant pour se faire une idée de l'importance du type d'écriture pour la valeur et l'autorité d'un texte<sup>13</sup>. L'étude des règles de chancellerie auront beaucoup à nous apprendre sur ce sujet. Ce qui au contraire devrait nous frapper davantage c'est la stabilité d'un vocabulaire dont les termes se retrouvent identiques d'un bout à l'autre de l'Europe et lorsqu'un copiste de Nantes, par exemple Robertus de T., emploie des expressions telles que *littera curialis, simplex, currens, littera separata seu conclavata, littera rotunda, littera seu textus fractus, littera*

12. *Op. cit.*

13. § 3 n° 4-7: *et quoniam ex forma scripture falsitas deprehenditur... nota quod [secundum modum curie] littera debet esse quadrata... Item prima littera debet esse capitanea... etc.*

*seu textus semi fractus, litera bastarda*<sup>14</sup> il sait qu'il s'exprime exactement dans les mêmes termes qu'un maître de Bodenwerder, de Munich, de Westphalie, de Passau, d'Erfurt ou d'ailleurs. C'est pourquoi il convient d'être extrêmement prudent dans la part de fantaisie que l'on peut être autorisé à attribuer à cette terminologie de la fin du moyen âge, même si les critères qui, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, semble-t-il, ont présidé à l'élaboration de ces classifications et nomenclatures d'écritures, demeurent pour nous parfois encore obscurs, parce qu'ils constituent un chapitre de l'histoire de l'écriture que les paléographes n'ont pas encore tout à fait exploré, et parce que la recherche, en ce domaine, reste encore à faire; nous ne sommes donc pas en droit de juger cette terminologie dans un sens négatif ni d'attribuer la formation de ces catégories à la seule imagination des maîtres d'écriture ou des copistes professionnels.

Les affiches des maîtres d'écriture, pour en revenir à notre propos, nous renseignent également sur beaucoup d'autres points de l'enseignement élémentaire de l'époque; elles s'adressent en priorité aux enfants, mais les adultes aussi sont parfois sollicités à venir participer à ces cours. La formule d'invitation suit toujours à peu près le même schéma: *volentes informari in diversis modis scribendi... veniant ad me... et informabuntur*. Parfois le maître s'adresse explicitement aux enfants, comme le montre l'affiche de Toulouse, du milieu du XV<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>: « Gentilz mignons en l'aage tendre, à bien escrire mettes grant diligence. Emploies y vostre jeunesse tandis qu'aves le temps et avest la puissance... ».

Le maître de Nantes, au contraire, invite grands et petits à venir suivre son enseignement: « sachent tous ceux qui sont desirans d'aprendre a escrire ou faire aprendre leurs enfens ou parens... »<sup>16</sup>.

Pour s'assurer une clientèle suffisante le maître devait vanter son enseignement et le présenter comme la voie ouverte à des carrières brillantes dans les chancelleries et cours princières: *Universis scolaribus qui bene scribere scire desiderant in brevi tempore! accedatis ergo ad Hermannum Strepel... ibi enim est fons litterature qui non siccatur in hyeme nec estate... et est illa sciencia coronata que... in curiis pariter atque palaciis regum, potentum, principum sedet bono-*

14. Paris, Bibl. nat., ms. lat. 8685 f<sup>o</sup> 51v<sup>o</sup>.

15. Cf. C. DOUAI, *Une épreuve d'un maître d'école du XV<sup>e</sup> siècle*, dans *Mél. sur saint-Sernin de Toulouse*, fasc. III (1896), pp. 49-53, et DELISLE (LÉOPOLD) dans *Journal des savants*, 1899, p. 55.

16. Paris, Bibl. nat., ms. lat. 8685 f<sup>o</sup> 50v<sup>o</sup>.

*rabiliter cathedrata, suos amatores et discipulos ibidem faciens honorabilissime collocari*<sup>17</sup>; à la même époque le maître de Toulouse emploie les mêmes arguments pour attirer ses clients: « gentilz mignons en l'aage tendre, à bien escrire mettes grant diligence... si vous voules venir en audience, avoir trésors honneurs etc. ».

Si la connaissance, voire la maîtrise de l'écriture, pouvait offrir à certains, les plus doués sans doute, d'enviables carrières de notaires dans des chancelleries princières ou seigneuriales, elle était pour d'autres, et avant tout pour les marchands, un moyen devenu indispensable pour la tenue des livres de comptes: ils trouvaient en effet dans ces petites écoles privées un enseignement élémentaire suffisant puisqu'ils pouvaient apprendre en même temps l'écriture et le calcul; c'est sans aucun doute dans ce milieu de bourgeoisie moyenne que les maîtres devaient recruter l'essentiel de leur clientèle, milieu dont la seule ambition, comme la nécessité, était de savoir écrire et compter. C'est pourquoi, dès le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, ces affiches sont rédigées aussi en langue vernaculaire. L'enseignement du calcul est proposé en termes explicites par le maître de Toulouse: « il y a ung maistre en ceste bonne ville qui par l'ayde de Dieu... apprend à bien lire, escrire, et de comptes et de chiffres »; et dans le texte latin: *si artem querculandi vultis adhiphisci quem Pictagoras instruit, vos jocunde edocebo; nam qui computum ignorat et complectitur, cuncta ignorat et nichil complectitur nec differi potest a ceteris animalibus...*<sup>18</sup>. C'est aussi dans le but d'enseigner la lecture et l'écriture des comptes que se présente l'enseignement d'un maître anonyme de Bâle, rendu célèbre par une peinture de Holbein<sup>19</sup>. C'est donc l'enseignement élémentaire dans son ensemble qui peu à peu est pris en charge, au moins en partie, par ces maîtres, « Schreiber der Modist » mais de plus en plus « Kinderlehrer »; leur condition était cependant bien précaire: ils promettaient en effet de recevoir les élèves, parfois en pension, chez eux, et de ne les y retenir que pendant un temps très limité, le plus souvent un ou deux mois, au terme duquel un élève d'aptitude moyenne devait être capable de maîtriser la plume; l'enseignement était bien sûr payant mais on promettait de ne faire payer que les riches et d'enseigner les pauvres gratuitement; les

17. Placard d'Hermann Strepel, de 1447, coll. Nijhoff à la Haye: cf. S. H. STEINBERG, *The Medieval Writing Masters* cit.

18. Cf. C. DOUAIS, *op. cit.*

19. Bâle, Public Art Coll.: cf. STEINBERG, *op. cit.*

modalités de paiement sont parfois, et c'est le cas pour les maîtres français, stipulées avec une grande précision: *volentes informari... veniant et... informabuntur, et taliter quod divites in hiis dabunt precium congruum, pauperes vero non aggravabuntur*<sup>20</sup>. Le maître de Westphalie, Hermann Strepel, insiste sur la brièveté de l'enseignement: *Universis scolaribus qui bene scribere scire desiderant in brevi tempore! accedatis ergo ad Hermannum Strepel vos qui vultis in hiis breviter informari... taliter quod in brevi tempore poterunt esse boni scriptores gratia Dei cooperante*<sup>21</sup>. A Toulouse aussi on promettait aux pauvres la gratuité de l'enseignement: « ... Je vous apprendray bien vrayment et sans trompement, pauvres pour Dieu, riches pour argent receus seres... ». A Nantes l'enseignement est prévu pour une durée d'un mois, soit en leçons particulières, soit en cours collectifs. L'élève devra verser la somme de deux écus d'or: le premier avant le début des cours, et pour le deuxième il devra fournir une caution: *... et intendit prememoratus clericus suos taliter instruere scolares quod si fuerint capacis ingenii et magnam curaverint adibere diligentiam infra unius mensis spatium in dicta arte scripture informatos reddet atque competenter scribentes. ... modus autem scientie discende sic erit: omnis homo sive vetus aut juvenis dum clericus extiterit pro precio duorum scutorum auri boni et legitimi ponderis per spatium unius mensis non festis computatis secum de qualicumque modo scribendi sequenti seu particulariter seu communiter addiscere poterit. Solvetur autem eidem primum scutum antequam aliqualis fiat inceptio ipsius scripture et de secundo dabitur fidejussor seu obligacio et non alias...*<sup>22</sup>.

\* \* \*

Si les évènements qui ont marqué le dernier tiers du XV<sup>e</sup> siècle et avant tout l'invention de l'imprimerie, le changement de milieux sociaux candidats à l'enseignement, modifièrent sensiblement les conditions de travail pour les maîtres d'écriture, si la demande de manuscrits luxueux, en écriture artificielle et décorative, sans disparaître complètement, diminuait peu à peu, et les besoins d'un enseignement du latin se faisaient aussi de moins en moins sentir, si enfin les maîtres d'écriture négligeaient bien souvent le domaine

20. Coll. Gotzkircher, Munich, Bibl. univ., ms. 4<sup>o</sup> 810.

21. Munich, Bibl. univ., ms. 4<sup>o</sup> 810 f<sup>o</sup> 41.

22. Paris, Bibl. nat., ms. lat. 8685 f<sup>o</sup> 51r<sup>o</sup>.

de la calligraphie pour enseigner des écritures plus pratiques, écritures de chancellerie, plus ou moins cursives, nécessaires aux gens d'affaire, on ne peut en conclure, comme le fait Steinberg, que ces écoles perdirent définitivement le monopole de l'art d'écrire au profit des calligraphes professionnels: cet enseignement a, au contraire, subsisté pendant tout le XVI<sup>e</sup> siècle, comme il subsistera d'ailleurs jusqu'au début de notre siècle pour disparaître de nos jours, victime, non pas comme l'avaient craint les gens du XV<sup>e</sup> siècle, et tout particulièrement Jean Trithème<sup>23</sup>, de l'invention de l'imprimerie, mais de l'invention et de la diffusion de la machine à écrire, tout d'abord, puis du téléphone et des bandes magnétiques. L'enseignement de l'écriture et de la calligraphie dans de petites écoles privées, plus ou moins ou peut-être de moins en moins itinérantes, se poursuit donc pendant plusieurs siècles. Un document jusqu'ici passé inaperçu nous témoigne de son existence pendant la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle: il s'agit d'une feuille de parchemin, conservée à la Bibliothèque nationale dans le ms. nouv. acq. fr. 1456<sup>24</sup> dont elle constitue le f. 3. Cette feuille est l'affiche publicitaire d'un maître d'écriture: elle eut la bonne fortune de ne pas partager le sort de la plupart des autres placards, celui d'être ravagée par les intempéries, puis jetée au rebut. Si cette affiche a subsisté c'est qu'elle fut, à un moment, utilisée comme couverture d'un volume, sans doute un manuscrit, contenant l'histoire de Jérusalem de Baudry de Bourgueil et la chronique d'Abbon, comme l'attestent les traces de pliure et les titres de ces deux ouvrages figurant au milieu du verso de cette feuille. Son utilisation comme couverture de livre explique sans doute son amputation dans les angles, ne causant aucun dommage pour le texte, et dans sa partie supérieure, ce qui, malheureusement, a dû faire disparaître les noms des écritures présentées ainsi que le début des textes inscrits.

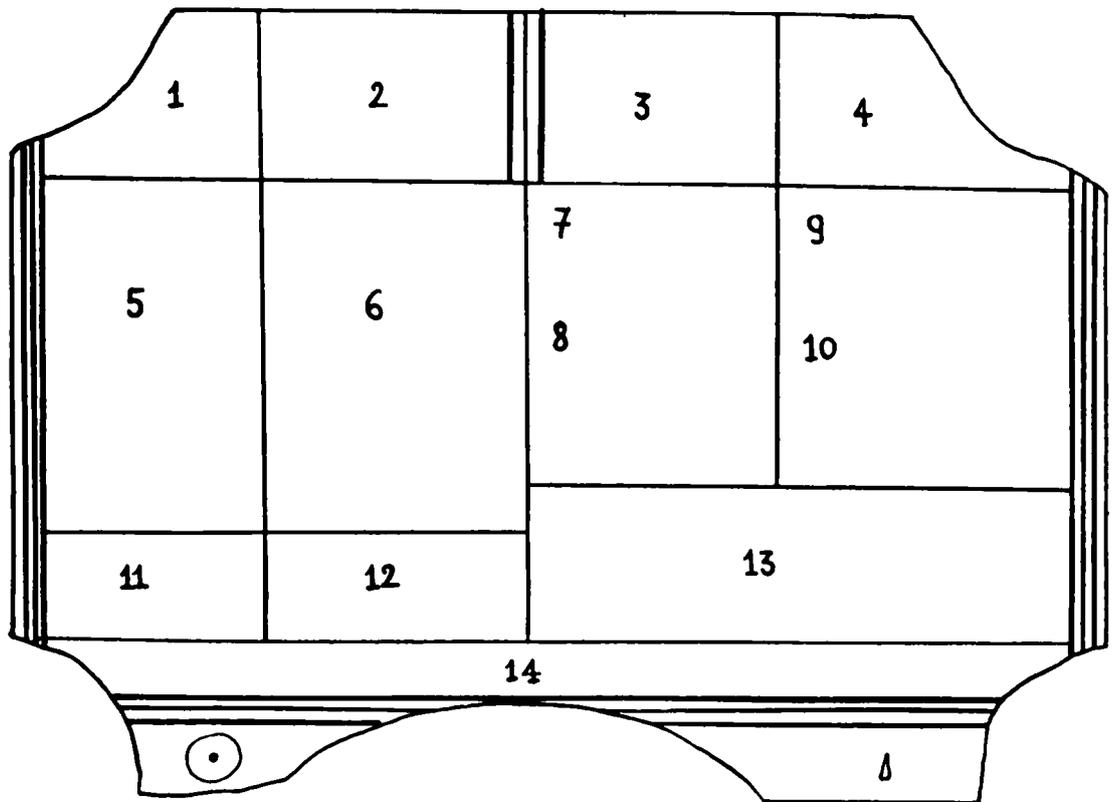
Les traces des clous ayant servi à fixer cette affiche au mur ou à la porte de l'école figurent encore dans sa partie inférieure. Dans un encadrement constitué par trois lignes tracées à la plume, à l'encre dorée au milieu, à l'encre bleue de part et d'autre, la feuille est divisée en compartiments, eux mêmes délimités par une ligne à l'encre dorée, à l'intérieur desquels figurent des textes:

---

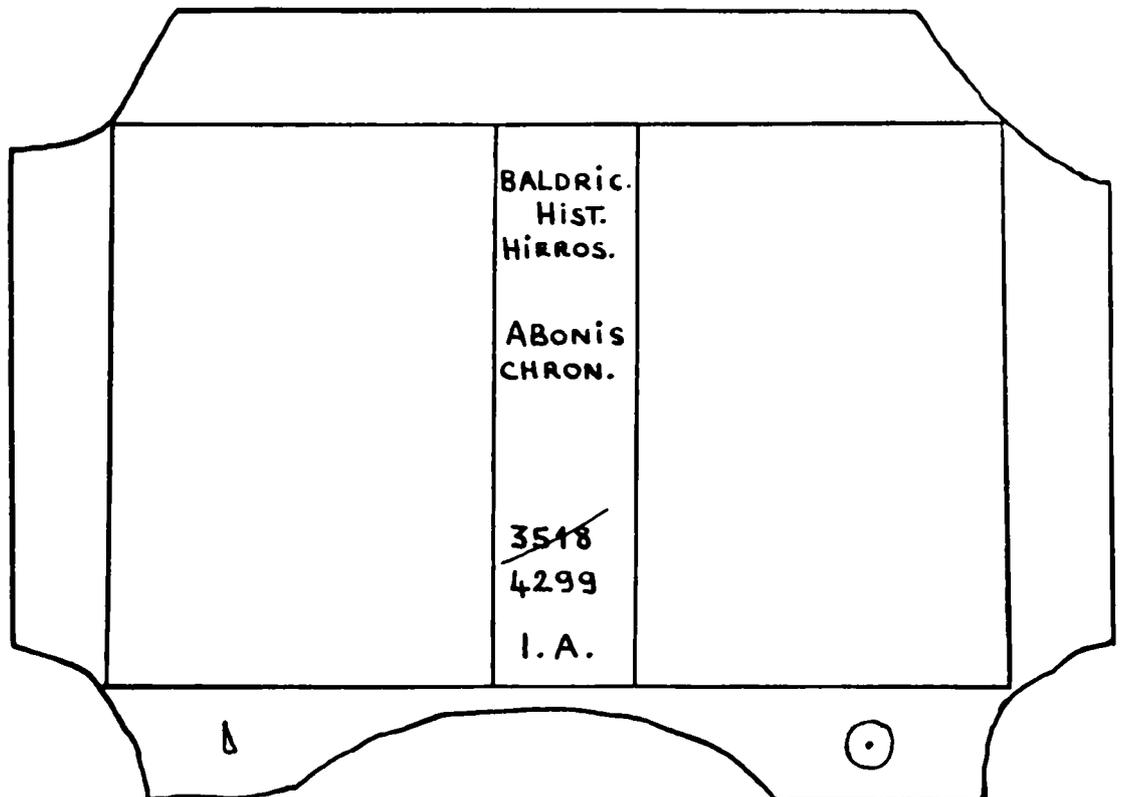
23. *De laude scriptorum* cit., *loc. cit.*

24. Ce manuscrit est lui même un recueil de modèles de lettres du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles, réunis par A. G. Taupier, auteur de nombreux ouvrages de calligraphie, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Nous aurons l'occasion de revenir plus tard sur ce recueil.

Face



Dos



Nous en donnons ici la transcription dans l'ordre des numéros attribués à chaque compartiment.

Texte n° 1

[sans ?] la doctrine inutile on devient  
 [car ?] par l'escrit la science est comprise  
 [et p] our scavant devenir il convient  
 [que] <sup>25</sup> par chacun soit l'escriture aprise.  
 Caton le sage un ignorant desprise  
 disant qu'il est un image de mort;  
 aprenez donc l'escriture qu'on prise;  
 l'homme scavant, vit après qu'il est mort.

Texte n° 2

L'escrivain prend enfans en pension  
 en leur monstrant proprement à escrire,  
 à bien tailler la plume et à bien lire  
 et toutes meurs de bonne instruction.

Texte n° 3

[. . . . .] <sup>26</sup>  
 de haut scavoir parfaicte conoissance  
 premierement escrire il faut scavoir,  
 et lire aussi, en fuyant ignorance.  
 Par ce noble art la divine puissance  
 nous connoissons, du haut recteur qu'on prise.  
 Soit par vous l'escriture comprise  
 d'ingenieux esprit, nobles enfans.  
 Qui l'art d'escire et la leçon desprise  
 ne peut venir aux honneurs triumphans.

Texte n° 4

Q[uel] <sup>27</sup> bien vient il a un [. . . . .]  
 d'estre mené au collège [. . . . .]  
 et sans escrire il perd son ap[petit ?]  
 d'estudier et son temps pour vray [. . . . .]

25. Au début des lignes 1 à 4 il manque un pied soit la valeur de trois à quatre lettres: la restitution proposée ici n'est qu'une hypothèse.

26. La partie supérieure du texte manque.

27. La première ligne du texte est mutilée.

Donques seigneurs si vous voulez esli[re ?] <sup>28</sup>  
 temps oportun pour voz enfans aprendre  
 faictes leur tost l'escriture comprendre.  
 Cest escrivain l'enseigne en peu de temps,  
 monstrant si bien à lire et à escrire  
 que vous serez de son labeur contens.

Texte n° 5

Sonet <sup>29</sup>.

Ce n'est à toy à qui j'offre et presente  
 de ces miens traicts délectables aux yeux  
 qui, enflammé d'un courage envieux  
 veux nuire aux bons par ta langue mordante.  
 Ce n'est à toy, à toy troppe ignorante,  
 pour qui je prens ce labeur vertueux;  
 à toy qui suis un trac voluptueux  
 cêt oeuvre icy seroit bien malseante.  
 Mais c'est à vous, à vous hommes bien nez,  
 qui saintement voz esprits façonnez  
 au moule heureux de vertueuse science.  
 C'est à vous seuls à qui je veux donner  
 de ces beaux traicts qu'on me voit façonner,  
 à qui je dois toute ma diligence.

Texte n° 6

Louange de la plume <sup>29</sup>.

Pallas deesse antique de scavoir,  
 bien qu'en l'oyseau je fisse fruit utile,  
 pour aux humains me rendre plus fertile  
 me fit un autre usage recevoir.  
 Les bons esprits connoissent mon pouvoir,  
 quand pour escrire en moy l'encre distile,  
 heureux celuy qui a la main habile  
 à me conduire aux beaux traicts qu'on peut voir.  
 Par moi on lit les fleurs de réthorique,  
 diverse histoire et phrase poétique;  
 donc qui voudra me conoistre amplement,

28. Le texte est mutilé à droite, il manque quatre pieds au premier vers; 2 pieds aux vers 2 et 3, 1 pied au vers 4.

29. Ce titre, ainsi que la première lettre du texte, sont à l'encre dorée.

cêt escrivain qui me met en usage  
luy aprendra soubs utile presage  
comme il convient escrire proprement.

Texte n° 7

Quand la personne honneste et de maison  
a science et scavoir tant plus est honorable,  
servir luy peut en tout temps et saison  
l'écriture est plaisante et profitable.

Texte n° 8

Fort proprement je monstre l'écriture  
et (?) comme c'est qu'il faut tenir mesure  
donnant à tous le vray enseignement  
comme on le peut connoistre évidemment.

Texte n° 9

Nobles seigneurs prenez en bonne part  
ce que ma plume et labeur vous départ;  
et estimez que l'écriture en somme  
est le tresor que plus doit priser l'homme.

Texte n° 10

Gens qui voulez comprendre ma science,  
il vous convient vers moy soudain venir,  
et vous aurez amplement connoissance  
comme voz pointcs vous faut entretenir.

Texte n° 11

De tous les moys avancer faut l'argent  
car on ne peut qu'une fois satisfaire,  
et trouverez l'escrivain diligent  
à vous monstrer comme il faudra faire.

Texte n° 12

avant qu'un maistre enseigne à bien escrire  
avancer faut le moys premièrement;  
en ce faisant il pourra mieux instruire  
et enseigner son art fidelement.

## Texte n° 13

Henry par la grâce de Dieu roy de France etc. a noz amez et feaux conseillers les gens de noz comptes à Paris, salut et dilection. Receu avons l'humble supplication de notre bien amé et feal m° Guillaume Preudhomme, trésorier et receveur général de notre espargne, mesmement de noz finances tant ordinaires qu'extraordinaires. Nous vous mandons, commandons et très expressement enjoignons que des deniers provenans de notre domaine vous baillez et délivrez audit Preudhomme présentement la somme de quatre mil huict cens livres tourn. pour convertir et employer aux fortifications, réparations, munitions et envitaillement de notre... ».

## Texte n° 14

Le maistre prend pensionnaires.

(Autour de cette phrase se trouvent des exemples de compte: numeration, addition, « preuve par subtraction » à gauche, « subtraction » à droite).

L'ensemble de ces textes est écrit en trois types d'écriture différents: la « cancelleresca » cursive, l'« antiqua » renouée et la bâtarde de chancellerie française du XVI<sup>e</sup>; le style de cette dernière écriture permet de situer l'affiche du règne de Charles IX (1560-1574) ou environ, le contenu de l'acte du roi Henri mentionnant la supplique de maître Guillaume Prudhomme, trésorier receveur général de l'épargne, semble se référer au règne de très peu antérieur de Henri II (1547-1559). Le calligraphe Taupier qui a porté son attention sur cette affiche et l'a insérée dans son recueil de modèles qui constitue aujourd'hui le ms. nouv. acq. fr. 1456, semble avoir attribué cette affiche au calligraphe Guillaume-le-Gangneur,<sup>30</sup> comme l'atteste la phrase inscrite dans la marge inférieure de la feuille « attribué par Taupier à Guillaume le Gangneur ». Faute de preuve certaine on ne saurait retenir cette identification sinon à titre d'hypothèse. Ce ne sont certes pas des documents de première importance que ces placards de maîtres d'écriture: destinés avant tout à attirer les clients et vanter les talents du professeur, elles ne sont après tout

---

30. Auteur de *La technographie, ou brève méthode pour parvenir à la parfaite connaissance de l'écriture françoise...*, *La rizographie ou les sources, élémens et perfections de l'écriture italienne...* et *La calligraphie ou belle écriture de la lettre grecque...* (s. l. 1599), 3 tomes en 1 volume in 4<sup>o</sup>.

que de vulgaires affiches publicitaires mais elles représentent pour nous la seule source de renseignements sur ces petites écoles privées capables d'assurer, somme toute, un enseignement élémentaire convenable: apprendre à lire, à écrire et à compter, telle était la modeste ambition de ces petits maîtres qui vivaient encore vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, comme ils vivaient au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècles dans une situation matérielle assez précaire: on demande à l'élève de payer le mois d'enseignement à l'avance pour se garantir du danger de le voir disparaître aussitôt les connaissances acquises et avant de s'être acquitté de la somme dûe. Ce placard est intéressant à un autre point de vue, il nous apprend que, pendant la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, un maître d'écriture pouvait encore se vanter d'enseigner trois types d'écriture: une courante, une livresque et une écriture de chancellerie; un copiste, un clerc de chancellerie ou un commerçant pouvait donc trouver là l'enseignement recherché; rien n'a changé depuis le moyen âge et l'imprimerie ne semble pas avoir porté un coup mortel à la calligraphie. Les maîtres d'écriture se maintiendront encore longtemps comme le montre le contenu de ce recueil dit « de Tautier » et nous aurons l'occasion de revenir sur ce manuscrit. En tout cas ce document du XVI<sup>e</sup> siècle, que les hasards de l'histoire nous ont conservé dans sa presque intégralité, constitue une des pièces, trop rares, hélas, du dossier concernant l'enseignement de l'écriture, et il s'inscrit si parfaitement dans la tradition médiévale qu'il pourrait prendre rang dans la liste des spécimens de maîtres d'écriture du moyen âge établie par S. H. Steinberg<sup>31</sup>.

---

31. S. H. STEINBERG, *A Hand List of Medieval Writing Masters* cit.